PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 14 septembre 2026 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Brigitte Busque et Esther Fortin ainsi que messieurs les conseillers Jérôme Gendreau, Denis Veilleux, Jean-Pierre Fortier, Tom Redmond, Olivier Duval et Philippe Breton.

Formant quorum du conseil sous la présidence de madame la mairesse Manon Bougie.

Sont aussi présentes Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale et Me Isabelle Beaulieu notaire, greffière et directrice du Secrétariat général et greffe.

MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE.

CONSULTATION PUBLIQUE :

RÈGLEMENT NUMÉRO 986-2026

Au cours de cette assemblée, la présidente d'assemblée a expliqué le projet de **Règlement numéro 986-2026 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 pour autoriser 7 étages et des multifamiliales comportant jusqu'à 50 logements sur une partie de la 2e Avenue au nord de la 112e Rue**. Elle a invité les personnes présentes à s'exprimer. Aucune personne ni organisme n'ont désiré s'exprimer.

CONSTAT DU QUORUM.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 37.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION NO 26-15357

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par la greffière;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière en ajoutant les points suivants :

7.20 Attribution du contrat pour la fourniture et l'installation de caméras de surveillance.

7.21 Attribution du contrat pour le remplacement de la clôture autour des piscines du parc des Sept-Chutes.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N^{O} 26-15358

Séance ordinaire du 17 août 2026

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2026 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que la greffière est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2026 soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière.

ADOPTÉE

PROJET DE RÈGLEMENT :

RÉSOLUTION N^{O} 26-15359

Adoption du second projet de Règlement numéro 985-2026

ATTENDU : que la greffière résume le second projet de règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet du **Règlement numéro 985-2026 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 pour autoriser des multifamiliales comportant 12 logements dans le prolongement de la 160^{e} Rue et sur la 24^{e} Avenue projetée**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du second projet du **Règlement numéro 985-2026** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DE PROJETS DE RÈGLEMENTS ET AVIS DE MOTION :

Je, Olivier Duval, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 985-2026 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 pour autoriser des multifamiliales comportant 12 logements dans le prolongement de la 160^{e} Rue et sur la 24^{e} Avenue projetée**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

Je, Jérôme Gendreau, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 987-2026 établissant la tarification au centre de ski Saint-Georges**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

ADOPTION D'UN RÈGLEMENT :

RÉSOLUTION N^{O} 26-15360

Adoption du Règlement numéro 984-2026

ATTENDU : que la greffière résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'un projet de règlement et un avis de motion ont été déposés à la séance du 17 août 2026;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE le **Règlement numéro 984-2026 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin d'agrandir l'affectation résidentielle de forte densité dans le prolongement de la 160^{e} Rue et sur la 24^{e} Avenue projetée**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du **Règlement numéro 984-2026** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTION N^{O} 26-15361

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par M. Rémi Poulin, CPA auditeur, OMA, trésorier et directeur du Service des finances en date du 4 septembre 2026, dans lequel il recommande le paiement des comptes au montant de 7 957 810,90 $;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le trésorier et directeur du Service des finances, M. Rémi Poulin, CPA auditeur, OMA, soit autorisé à effectuer le paiement des comptes au montant total de 7 957 810,90 $ couvrant la période du 6 août 2026 au 3 septembre 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15362

Attribution d'un contrat de gré à gré pour la migration et l'hébergement du logiciel GOnet

ATTENDU : que le logiciel GOnet du Groupe de géomatique Azimut inc., actuellement utilisé pour la diffusion des données géomatiques, est hébergé sur un serveur interne et qu'il est nécessaire de procéder à la migration de cet hébergement chez le fournisseur ;

ATTENDU : que le contrat d'entretien de ce logiciel doit être ajusté en conséquence ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil attribue un contrat de gré à gré avec **GROUPE DE GÉOMATIQUE AZIMUT INC. pour la migration du logiciel GOnet ainsi que pour son hébergement et son entretien** pour une période de trois ans, débutant le 1er janvier 2027, pour un montant total de **91 775,34 $**, incluant toutes les taxes applicables.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement de chacune de ces années.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15363

Attribution du contrat pour la mise à niveau du terrain de baseball

ATTENDU : qu'à la suite d'une procédure ouverte, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
LES PAVAGES DE BEAUCE LTÉE	1 559 307,74 $
GIROUX ET LESSARD LTÉE	1 984 377,89 $

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission de LES PAVAGES DE BEAUCE LTÉE est non conforme et que la plus basse soumission conforme et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **GIROUX ET LESSARD LTÉE** ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil déclare la soumission de LES PAVAGES DE BEAUCE LTÉE non conforme.

QUE ce conseil attribue à **GIROUX ET LESSARD LTÉE** le contrat **pour la mise à niveau du terrain de baseball** pour un montant total de **1 984 377,89 $** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le solde à recevoir de la subvention des Jeux du Québec et le résidu par le surplus accumulé Nouvelle Ville, comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15364

Versement de subventions à des organismes accrédités

ATTENDU : le rapport préparé par M. Michel Mercier, directeur du Service des loisirs et de la culture, en date du 20 août 2026, dans lequel il recommande le versement des subventions aux organismes accrédités mentionnés selon la politique de subvention en vigueur;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit autorisé le versement des subventions aux organismes accrédités suivants :

- Le club de natation régional de Beauce inc.	4 372 $
- Chorale Les Rossignols inc.	2 341 $
- Club de gymnastique régional Voltige	57 100 $
- L'association de tennis et de racquetball mineure de St-Georges de Beauce	7 875 $

QUE la somme de 71 688 $ incluant toutes les taxes, si applicables, soit financée à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15365

Attribution d'un contrat de gré à gré pour les travaux de reconstruction du moteur du camion Western Star 4700, année 2022

ATTENDU : qu'un bris mécanique est survenu sur le camion Western Star 4700, année 2022, numéro 54, utilisé par le Service des travaux publics, nécessitant la reconstruction du moteur;

ATTENDU : que la Ville a sollicité deux entreprises pour la réalisation de ces travaux, mais qu'une seule était disponible pour les exécuter;

ATTENDU : l'offre de service déposée par l'entreprise Le Centre du Camion (Beauce) inc. ;

ATTENDU : la recommandation de M. Dany Gagnon, chef de Division – Immeubles et équipements ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le paiement de la somme de 46 973,06 $, incluant toutes les taxes applicables, à l'entreprise **LE CENTRE DU CAMION (BEAUCE) INC.** pour les travaux de reconstruction du moteur du camion Western Star 4700, année 2022, numéro 54.

QUE le tout, soit financé à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15366

Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale / volet redressement – Sécurisation – Réfection de la 90e Rue

ATTENDU : que le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU : que les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme et s'engage à les respecter;

ATTENDU : que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU : que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU : que le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU : que M. Alain Roy, ingénieur, directeur des Services techniques de la Ville représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
APPUYÉ monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée et certifie que M. Alain Roy, ingénieur, directeur des Services techniques est dûment autorisé à signer tout

document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15367

Demande d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) – Aménagement d'un sentier polyvalent – Secteur pont de la Famine – espace Carpe Diem

ATTENDU : que le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroitre la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

ATTENDU : que ce conseil a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) ;

ATTENDU : que Ville de Saint-Georges doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU : que Ville de Saint-Georges doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser M. Alain Roy, ingénieur, directeur des Services techniques, à signer cette demande ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme, confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée et certifie que M. Alain Roy, ingénieur, directeur des Services techniques est dûment autorisé à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15368

Entente en entraide incendie

ATTENDU : que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC Beauce-Sartigan implique, pour plusieurs municipalités et régies, le recours à l'entraide afin d'assurer la couverture de risques ou de répondre à un incendie, un sinistre ou un sauvetage nécessitant des ressources supplémentaires ;

ATTENDU : que les municipalités et régies participantes souhaitent conclure une entente d'assistance mutuelle relative à la protection contre l'incendie, les sinistres et les sauvetages ;

ATTENDU : que cette entente vise à encadrer les modalités applicables aux demandes d'assistance entre les parties, notamment quant au mode de fonctionnement, aux obligations des parties, aux procédures opérationnelles, aux responsabilités, aux assurances ainsi qu'à la répartition des coûts d'opération ;

ATTENDU : que le conseil de la MRC Beauce-Sartigan, par sa résolution 2026-08-142 adoptée le 19 août 2026, recommande aux municipalités de procéder à l'adoption du projet d'entente d'entraide incendie ;

ATTENDU : que le conseil municipal a pris connaissance du projet d'Entente d'assistance mutuelle relative à la protection contre l'incendie, les sinistres et les sauvetages et se déclare satisfait de son contenu ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil approuve l'Entente d'assistance mutuelle relative à la protection contre l'incendie, les sinistres et les sauvetages, telle que soumise.

QUE la mairesse et la greffière soient toutes deux autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

QUE la présente entente remplace le protocole d'entente en matière d'entraide en cas d'incendie adoptée par la MRC le 8 novembre 2001 par la résolution 2000-11-257.

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Beauce-Sartigan.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15369

Défense de l'intégrité de la gestion de l'offre dans le contexte de l'ACEUM

ATTENDU : que le secteur laitier constitue un pilier économique et social essentiel pour l'occupation du territoire, le maintien du tissu social régional et la sécurité alimentaire de la population canadienne ;

ATTENDU : que les plus récents accords internationaux ratifiés par le Canada ont déjà entraîné la cession de parts importantes du marché canadien, imposé de nouvelles obligations aux producteurs et fragilisé la stabilité de la gestion de l'offre, pilier fondamental de la production laitière canadienne ;

ATTENDU : que toute concession additionnelle dans le cadre de la révision de l'Accord Canada - États-Unis – Mexique (ACEUM) pourrait avoir des impacts économiques et sociaux significatifs sur les producteurs laitiers et les communautés locales ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil exprime son soutien ferme à la préservation intégrale de la gestion de l'offre au Canada, et ce, dans toutes les discussions entourant l'ACEUM ou tout futur accord commercial.

QUE ce conseil demande au gouvernement du Canada de ne faire aucune concession qui pourrait compromettre la stabilité du secteur laitier, l'emploi local et la sécurité alimentaire.

QUE ce conseil encourage le gouvernement du Canada à consulter les producteurs laitiers dans toutes les décisions ayant un impact sur le secteur, afin de garantir que leurs intérêts sont dûment pris en compte.

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise aux instances suivantes :

- Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada ;
- Ministre responsable du Commerce Canada – États-Unis, des Affaires intergouvernementales et de l'Unité de l'économie canadienne ;
- Bureau du Premier ministre du Canada ;
- Présidente du caucus rural ;
- Représentants fédéraux de la région.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15370

Reconnaissance d'un véhicule d'urgence

ATTENDU : que de nouvelles dispositions au *Règlement sur les véhicules d'urgence et les véhicules munis de feux jaunes clignotants ou pivotants* sont entrées en vigueur le 23 juillet 2026 ;

ATTENDU : ces nouvelles dispositions rendent caduque l'autorisation de reconnaissance de véhicules d'urgence actuellement détenue par la Ville ;

ATTENDU : que l'article 1.1 de ce règlement permet la reconnaissance d'un véhicule routier utilisé occasionnellement pour se rendre sur les lieux d'un sinistre et qui est la propriété du directeur d'un service de sécurité incendie ;

ATTENDU : que M. Frédéric Morin, directeur du Service de la sécurité incendie, utilise son véhicule personnel dans le cadre de ses fonctions ;

ATTENDU : que la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) demande à la Ville de présenter une nouvelle demande d'autorisation accompagnée d'une résolution ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la présentation d'une demande auprès de la SAAQ afin que le véhicule utilisé par le directeur du Service de la sécurité incendie, M. Frédéric Morin, soit reconnu comme véhicule d'urgence conformément à l'article 1.1 du règlement;

QUE ce conseil autorise M. Dany Gagnon, chef de division – Immeubles et équipements et responsable du parc de véhicules, à compléter et à transmettre à la SAAQ les formulaires et documents requis à cette fin.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15371

Cession d'une partie de la 143^{e} Rue dans le secteur de la 22^{e} Avenue et des travaux d'infrastructures par Quartier Urbain inc.

ATTENDU : l'acceptation provisoire des ouvrages signée en date du 14 novembre 2025;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la cession par Quartier Urbain inc. des immeubles connus et désignés comme étant les lots numéros **6 663 245** et **6 655 837** du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, étant des parties de la 143^{e} Rue dans le secteur de la 22^{e} Avenue, ainsi que la propriété de la piste cyclable étant les lots **6 663 241** et **6 663 250** et le bassin de rétention étant le lot **6 663 260** dudit cadastre incluant tous les travaux d'infrastructures s'y trouvant, le tout conformément au projet de contrat préparé par Me Sabrina Lepage, notaire.

QUE la mairesse et la greffière soient toutes deux autorisées à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15372

Nomination d'un responsable du dossier du plan d'action à l'égard des personnes handicapées à l'Office des personnes handicapées du Québec

ATTENDU : que la Ville doit adopter annuellement un plan d'action à l'égard des personnes handicapées ;

ATENDU : que l'Office des personnes handicapées du Québec recommande fortement de nommer un membre du conseil comme responsable du dossier du plan d'action à l'égard des personnes handicapées afin d'en favoriser l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Veilleux
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil nomme monsieur le conseiller Olivier Duval, à titre de responsable du dossier du plan d'action à l'égard des personnes handicapées à l'Office des personnes handicapées du Québec.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15373

Démission d'une brigadière au Service des ressources humaines

ATTENDU : la lettre de démission reçue de Mme Léa Thibodeau à titre de brigadière pour le Service des ressources humaines ;

ATTENDU : la recommandation de Mme Marie-Pierre Desjardins, CRHA, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de Mme Léa Thibodeau à titre de brigadière pour le Service des ressources humaines, et ce, à compter du 20 août 2026 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15374

Démission d'une brigadière au Service des ressources humaines

ATTENDU : la lettre de démission reçue de Mme Brenda Giguère à titre de brigadière pour le Service des ressources humaines ;

ATTENDU : la recommandation de Mme Marie-Pierre Desjardins, CRHA, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de Mme Brenda Giguère à titre de brigadière pour le Service des ressources humaines, et ce, à compter du 13 août 2026 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15375

Démission d'un préposé à la maintenance au Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : la lettre de démission reçue de M. Philip Rodrigue, préposé à la maintenance au Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU : la recommandation de M. Michel Mercier, directeur du Service des loisirs et de la culture et de Mme Marie-Pierre Desjardins, CRHA, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Veilleux
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de M. Philip Rodrigue à titre de préposé à la maintenance au Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 5 septembre 2026 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15376

Démission d'une préventionniste au Service de la sécurité incendie

ATTENDU : la lettre de démission reçue de Mme Catherine Garon à titre de préventionniste pour le Service de la sécurité incendie ;

ATTENDU : la recommandation de M. Frédéric Morin, directeur du Service de la sécurité incendie et de Mme Marie-Pierre Desjardins, CRHA, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de Mme Catherine Garon à titre de préventionniste pour le Service de la sécurité incendie, et ce, à compter du 12 septembre 2026 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15377

Embauche d'apprentis mécaniciens pour le centre de ski

ATTENDU : le besoin d'embaucher des apprentis mécaniciens pour le centre de ski pour une période temporaire ;

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Marie-Pierre Desjardins, CRHA, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet de procéder à ces embauches;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche du personnel temporaire suivant à titre d'apprentis mécaniciens selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du Centre de ski pour les périodes prévues au rapport d'embauche.

Daniel Leblond	Steeve Lacroix	Anthony Poirier
Miguel Pruneau	Julien Rhéaume	

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15378

Embauche de brigadières scolaires pour le Service des ressources humaines

ATTENDU : le besoin d'embaucher deux brigadières scolaires pour le Service des ressources humaines ;

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Marie-Pierre Desjardins, CRHA, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet de procéder à l'embauche de Mme Lucie Lessard et de Mme Guylaine Turgeon ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Busque
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de Mme Lucie Lessard à compter du 9 septembre 2026 et de Mme Guylaine Turgeon à compter du 2 octobre 2026 à titre de brigadières scolaires pour le Service des ressources humaines, selon la structure salariale des employés temporaires non syndiqués de la Ville.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15379

Départ à la retraite d'une commis à la bibliothèque au Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : la lettre de départ à la retraite reçue de Mme Valérie Salagé, commis à la bibliothèque pour le Service des loisirs et de la culture ;

ATTENDU : la recommandation de M. Michel Mercier, directeur du Service des loisirs et de la culture et de Mme Marie-Pierre Desjardins, CRHA, directrice du Service des ressources humaines, à l'effet d'accepter cette demande;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte le départ à la retraite de Mme Valérie Salagé, et ce, à compter du 28 février 2027 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15380

Attribution du contrat pour la fourniture et l'installation de caméras de surveillance

ATTENDU : qu'à la suite d'une procédure sur invitation écrite auprès de 2 entreprises, la Ville a reçu la soumission suivante :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	MONTANT
NOXE INC.	28 104,49 $

ATTENDU : que suite à l'étude de la soumission par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que la soumission reçue est conforme et recommande de l'accepter ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Philippe Breton
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil attribue à **NOXE INC.** le contrat **pour la fourniture et l'installation de caméras de surveillance**, pour un montant total de **28 104,49 $** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le surplus accumulé Nouvelle Ville, comme prévu au plan triennal d'immobilisations 2026.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N^{O} 26-15381

Attribution du contrat pour le remplacement de la clôture autour des piscines du parc des Sept-Chutes

ATTENDU : qu'à la suite d'une procédure sur invitation écrite auprès de 3 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

NOM DU SOUMISSIONNAIRE	OPTION 1	OPTION 2
LES ENTREPRISES SAMUEL VEILLEUX INC.	45 503,66 $	57 136,83 $
LES CLÔTURES J.P.N. INC.	49 559,97 $	81 103,37 $

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions par Mme Louise Côté, chef de Division – Approvisionnement, celle-ci nous confirme que les soumissions reçues sont conformes et la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **LES ENTREPRISES SAMUEL VEILLEUX INC. ;**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil attribue à **LES ENTREPRISES SAMUEL VEILLEUX INC.** le contrat **pour le remplacement de la clôture autour des piscines du parc des Sept-Chutes**, selon l'option 2 pour un montant total de **57 136,83 $** incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément à la soumission déposée et aux documents d'appel d'offres.

QUE le tout soit payable à même le surplus accumulé Nouvelle Ville, comme prévu au plan triennal d'immobilisation 2026.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

RÉSUMÉ COMPARATIF MENSUEL DES PERMIS ÉMIS POUR LE MOIS DE JUILLET 2026

Le résumé comparatif des permis émis entre le début de l'année et la fin du mois de juillet est déposé au conseil.

RÉSUMÉ COMPARATIF MENSUEL DES PERMIS ÉMIS POUR LE MOIS D'AOÛT 2026

Le résumé comparatif des permis émis entre le début de l'année et la fin du mois d'août est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 7 SURVEILLANTS DE PATINAGE LIBRE POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de 7 surveillants de patinage libre pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 1er septembre 2026 au 1er mai 2027 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 4 FORMATEURS POUR LE CENTRE DE SKI

Un rapport d'embauche de 4 formateurs pour le centre de ski pour la période du 12 septembre 2026 au 17 avril 2027 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UN FORMATEUR POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche d'un formateur pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 24 août 2026 au 31 août 2027 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 19 PATROUILLEURS POUR LE CENTRE DE SKI

Un rapport d'embauche de 19 patrouilleurs pour le centre de ski pour la période du 17 octobre 2026 au 17 avril 2027 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UNE STAGIAIRE POUR LE SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Un rapport d'embauche d'une stagiaire pour le Service des ressources humaines pour la période du 5 septembre 2026 au 23 décembre 2026 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UNE RESPONSABLE AQUATIQUE POUR LE COMPLEXE MULTISPORT

Un rapport d'embauche d'un responsable aquatique pour le complexe multisport pour la période du 6 septembre 2026 au 31 août 2027 est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE SAUVETEURS POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche de sauveteurs pour le Service des loisirs et de la culture pour la période du 1er septembre 2026 au 31 août 2027 est déposé au conseil.

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 24-14362

Le procès-verbal de correction de la résolution numéro 24-14362 adoptée le 16 décembre 2024 est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS ET INFORMATIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé, notamment une rencontre politique du conseil le 5e lundi du mois d'août et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier sur une conférence de presse de la Régie Intermunicipale du comté de Beauce-Sud, sur le conseil d'administration de la Société immobilière communautaire de Beauce et sur le conseil d'administration de Transport Autonomie Beauce-Etchemins, par monsieur le conseiller Tom Redmond sur le comité des finances, par monsieur le conseiller Denis Veilleux sur le comité de planification stratégique, par madame la conseillère Brigitte Busque sur le comité des fêtes de Saint-Georges, par monsieur le conseiller Jérôme Gendreau sur le comité de planification stratégique et sur le comité de circulation, par monsieur le conseiller Olivier Duval sur l'assemblée générale annuelle des Amants de la Scène et sur une rencontre avec Taxibus Saint-Georges concernant l'attribution du contrat du service de répartition du transport collectif, par madame la conseillère Esther Fortin sur le comité des loisirs et de la culture, par monsieur le conseiller Philippe Breton sur le comité des loisirs et de la culture et sur le comité de circulation et par madame la mairesse Manon Bougie sur le comité de planification stratégique, sur une rencontre avec la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan et le ministère des Transports et de la Mobilité durable concernant le transport collectif, sur le conseil d'administration du Conseil économique de Beauce, sur le comité de gouvernance de proximité de la Table régionale des élus municipaux de Chaudière-Appalaches et sur une rencontre avec Destination Beauce.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DU CONSEIL

Aucune.

QUESTIONS DU PUBLIC

Madame la mairesse Manon Bougie présente une question transmise en ligne avant la séance.

M. Yvan Poulin demande qui est responsable de réparer les nids-de-poule observés à divers endroits. Madame la mairesse Manon Bougie explique que certaines routes relèvent du ministère des Transports et de la Mobilité durable et invite les citoyens à signaler les problématiques en composant le 511. Pour les routes municipales, les citoyens doivent aviser la Ville, laquelle priorise ensuite les interventions en fonction des besoins et des ressources disponibles.

Aucune question n'est posée par les personnes présentes dans la salle du conseil.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 29, sur proposition de monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier, appuyée par madame la conseillère Esther Fortin, la séance est levée.

MANON BOUGIE
Mairesse

M^E ISABELLE BEAULIEU
Greffière

****